

Industrie Canada

Bureau du surintendant des faillites Canada

Industry Canada

Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada

District de : Québec Nº de division : 01 - Richelieu Nº de cour : 765-11-002388-192 Nº de dossier : 41-2557779

Dans l'affaire de la faillite de :

JM FORESTERIE INC.

Débiteur

MNP LTD / MNP LTÉE
Syndic autorisé en insolvabilité

Administration Ordinaire

Date de faillite: 13 décembre 2019 Garantie: 0.00\$

Assemblée des créanciers : 13 décembre 2019, 11:15

23 étage

1155, BOUL René Lévesque O

Montréal Canada,

Président : Syndic Personne désignée : Jonathan Bussières

CERTIFICAT DE CESSION - Alinéa 57 b.1) de la Loi

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que :

- une proposition à l'égard du débiteur susmentionné a été déposée en vertu de l'article 62 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- lors de l'assemblée convoquée pour étudier la proposition, les créanciers ont refusé d'accepter la proposition et le débiteur est donc réputé avoir fait dès lors une cession.

Ledit syndic susmentionné doit :

- me fournir sans délai une garantie au montant susmentionné;
- envoyer à tous les créanciers, dans les cinq jours qui suivent la date de sa nomination, un avis de la faillite; et
- le cas échéant, convoquer de la manière prescrite une première assemblée des créanciers, qui aura lieu immédiatement après l'assemblée tenue pour l'examen de la proposition, ou à la date et à l'endroit susmentionnés, ou à telle autre date et tel autre endroit, selon ce que pourra plus tard demander le séquestre officiel.

Date: 16 décembre 2019

E-File/Dépôt Electronique

Séquestre officiel



